



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-quatrième session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 6 a) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'état de la science et à l'examen

Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a noté avec satisfaction les déclarations des représentants du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC).
2. Le SBSTA a pris note des informations communiquées par les Parties¹ pour la huitième réunion du dialogue sur la recherche², tenue le 19 mai 2016, ainsi que sur les thèmes pouvant faire l'objet d'un atelier de recherche organisé en marge de sa quarante-sixième session (mai 2017). Il a également pris acte de la note d'information sur la huitième réunion du dialogue sur la recherche établie par le Président du SBSTA³ et de la lettre adressée audit Président par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁴.
3. Le SBSTA a accueilli avec intérêt l'information selon laquelle le GIEC produira en 2018, en réponse à une invitation de la Conférence des Parties⁵, un rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il a également accueilli avec intérêt la décision du GIEC de produire deux autres rapports spéciaux, l'un sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de GES dans les écosystèmes terrestres, et l'autre sur les changements climatiques, les océans et la

¹ Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/5900>.

² Des informations sur le dialogue sur la recherche figurent à l'adresse <http://unfccc.int/6793>.

³ Voir <http://unfccc.int/files/science/workstreams/research/application/pdf/researchdialogue.2016.1.informationnote.pdf>.

⁴ Voir http://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/loss_and_damage_executive_committee/application/pdf/excom_letter_to_sbsta_chair_on_researchdialogue.pdf.

⁵ Décision 1/CP.21, par. 21.



cryosphère, ainsi qu'un rapport sur les méthodes appliquées pour les inventaires de gaz à effet de serre.

4. Le SBSTA s'est félicité de la huitième réunion du dialogue sur la recherche. Il a remercié pour leurs contributions les Parties, le SMOC, le GIEC, le PMRC, l'Organisation météorologique mondiale et tous les programmes et organismes de recherche participants. Il a noté l'utilité d'une séance d'affiches et a invité le Président du SBSTA à poursuivre cette pratique. Il lui a demandé d'établir un rapport succinct sur la réunion, lequel serait disponible avant la quarante-cinquième session du SBSTA (novembre 2016).

5. Le SBSTA a noté combien il importait de répondre aux besoins en travaux de recherche et de données sur le climat au niveau régional. Il a encouragé les programmes et organismes de recherche compétents à présenter les efforts qu'ils déployaient, y compris leurs activités telles que l'organisation d'ateliers régionaux, afin de recenser les informations et lacunes pertinentes concernant les travaux de recherche et données sur le climat au cours de la réunion du dialogue sur la recherche qui aurait lieu au moment de sa quarante-sixième session (mai 2017).

6. Le SBSTA a invité les Parties à soumettre pour le 10 avril 2017 au plus tard leurs vues sur les questions qui pourraient être examinées lors du dialogue sur la recherche qui devait se tenir à sa quarante-sixième session et au-delà, en tenant compte des thèmes traités et des exposés prononcés lors des précédentes réunions du dialogue sur la recherche de même que des thèmes suggérés pour de futures réunions, tels que proposés à l'annexe I de la note d'information mentionnée au paragraphe 2 ci-dessus, ainsi que de l'encouragement dont il question au paragraphe 5 ci-dessus⁶.

7. Le SBSTA a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat devait exécuter comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus. Il a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

⁶ Les Parties devraient faire part de leurs vues via le portail réservé aux contributions des Parties à l'adresse <http://www.unfccc.int/5900>.